

© W. Hoffmann

## PERTES EN VOLUME ET EN VALEUR D'ÉPICÉAS ADULTES TOUCHÉS PAR DES DÉGÂTS DE CERVIDÉS

CHRISTOPHE HEYNINCK

*La scierie Hoffmann s'est penché sur un problème récurrent dans certaines régions de Wallonie : la présence de bois abimés par des dégâts de cervidés dans les lots de bois de tous âges en pessière. Son étude a consisté à mesurer le volume de bois rendu inutilisable pour une utilisation en bois de structure.*

**En** Wallonie, les scieries résineuses peinent à trouver la ressource nécessaire pour faire fonctionner leurs infrastructures. Elles ont déjà tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne le manque de plantations d'épicéas dans la région. À cette pénurie vient s'ajouter un autre phénomène : celui des pertes de volumes dues aux dégâts de gibier. En effet, l'épicéa présente la caractéristique de cicatriser assez mal les blessures qu'il subit. Les écorcements

constatés dans son jeune âge, lorsque son écorce est encore fine, se reflètent encore en fin de cycle, alors que son écorce a atteint vers l'âge de 30-35 ans une épaisseur qui le protège des nouveaux dégâts.

Généralement, les jeunes résineux atteints par un ou plusieurs dégâts d'écorcement sont prélevés lors des éclaircies et ne se retrouvent pas dans le peuplement final. Malheureusement, si le taux d'écorcement

dépasse le prélèvement en éclaircie, ces bois se retrouvent malgré tout dans le lot de mise à blanc. Le forestier ne pouvant éliminer tous les arbres abîmés au risque de déstabiliser le peuplement.

Ce que la scierie Hoffmann, spécialisée dans la transformation des gros bois d'épicéas, a voulu déterminer en réalisant son étude, c'est l'amplitude de la perte en volume sur ces arbres arrivés à maturité et ayant subi un dégât dans leur jeune âge. Ces arbres, présentant des plaies ouvertes ou fermées, sont fréquemment rencontrés par les acheteurs de bois lors des visites de lots. La perte en volume se traduit par une perte financière pour le propriétaire qui voit la partie la mieux valorisable de la grume, la bille de pied, partir en bois de trituration.

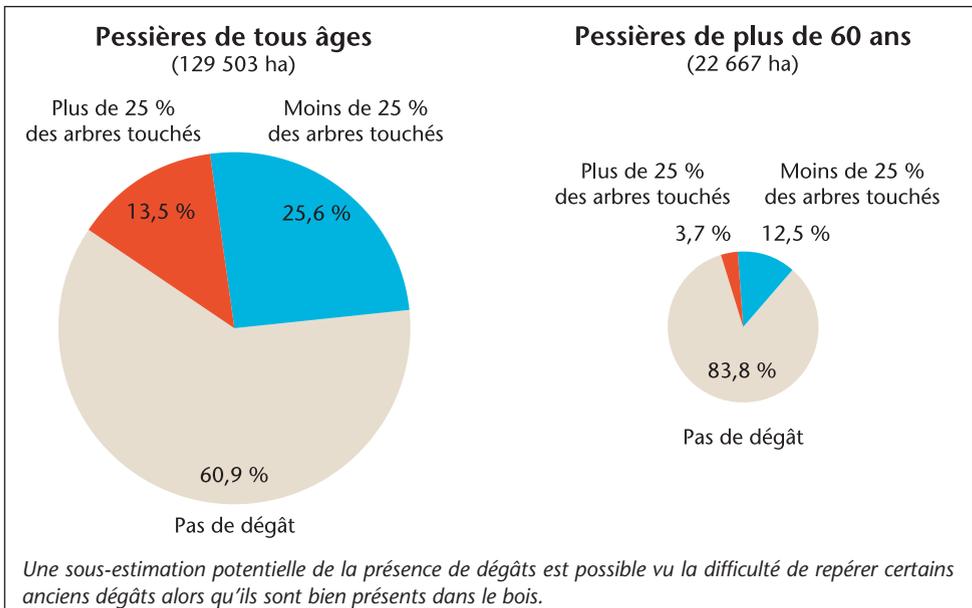
## LE CONSTAT

L'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) récolte les données sur les dégâts aux arbres observés dans les peuplements résineux. Sur l'ensemble de la Wallonie, quel que soit l'âge du peuplement, 39 % des pessières présentent au moins un dégât et 13,5 % ont plus de 25 % des arbres touchés.

Pour les pessières de plus de 60 ans, 16,2 % présentent au moins un dégât et 3,7 % ont plus de 25 % des arbres touchés (figure 1).

L'inventaire des dégâts d'écorcement, indépendant de l'IPRFW, montre dans certaines régions des taux de dégâts frais sur jeune peuplement de plus de 10 % chaque année.

Figure 1 – Dégâts de grand gibier sur les peuplements d'épicéas en Wallonie (abrouissements, frottures, écorcement) (données : IPRFW, 2012).





Plaies ouvertes et fermées ont été choisies pour constituer l'échantillon. Dans la réalité, les deux types se rencontrent fréquemment sur le terrain.

---

## L'ÉTUDE

---

L'étude a consisté à choisir 17 bois atteints par des dégâts de cervidés dans une parcelle d'épicéas adultes, de les abattre, de les scier et de mesurer la partie impropre à l'usage de bois d'œuvre, destination première de ce type de bois. La parcelle se situe à Theux, au lieu-dit « Verbuissin ». Les arbres ont environ 93 ans et le volume moyen est de 1,809 m<sup>3</sup>. Ils ont été vendus en vente publique en octobre 2013 en un lot de mise à blanc.

En forêt, après avoir été choisis, les 17 bois ont été numérotés et photographiés. Le choix s'est porté sur différents types de dégâts, plaies ouvertes et fermées, pour coller au plus près de la réalité.

Au parc à grumes, le premier billon est découpé à 4,2 mètres. Si, au bout des 4,2 mètres, des traces de pourritures sont toujours présentes, le billon suivant est coupé à 3 mètres et ainsi de suite. Toutes les faces découpées sont numérotées et photographiées.

Enfin, après sciage, la longueur atteinte par la pourriture est mesurée. Le noyau et les madriers débités sont photographiés.

---

## PERTE EN VOLUME

---

Les bois atteints par un dégât de cervidés présentent au moins deux défauts qui les excluent du secteur du bois d'œuvre (charpente, ossature bois, lamellé-collé...) : la



*Au-dessus : billons abattus sur le parc à grumes de la scierie. En dessous : billons après le premier passage dans la scie.*



pourriture rouge et l'entre-écorce\*. La perte en volume qui est calculée se base donc sur le volume des parties atteintes par un de ces défauts.

La perte moyenne en volume s'élève à 35 %. Pour ces bois d'un volume moyen de 1,68 m<sup>3</sup> après billonnage, cela représente une perte moyenne de 0,6 m<sup>3</sup>. Les valeurs s'échelonnent de 0,2 à 1,1 m<sup>3</sup> (figure 2).

### PERTE EN VALEUR

La perte en valeur se base sur un prix au mètre cube sur pied, sous écorce, de 85 €. Ce prix représente le prix moyen des gros bois d'épicéas vendus en Wallonie durant les 6 mois précédant l'étude\*\*. Cette valeur moyenne pour l'ensemble de la grume

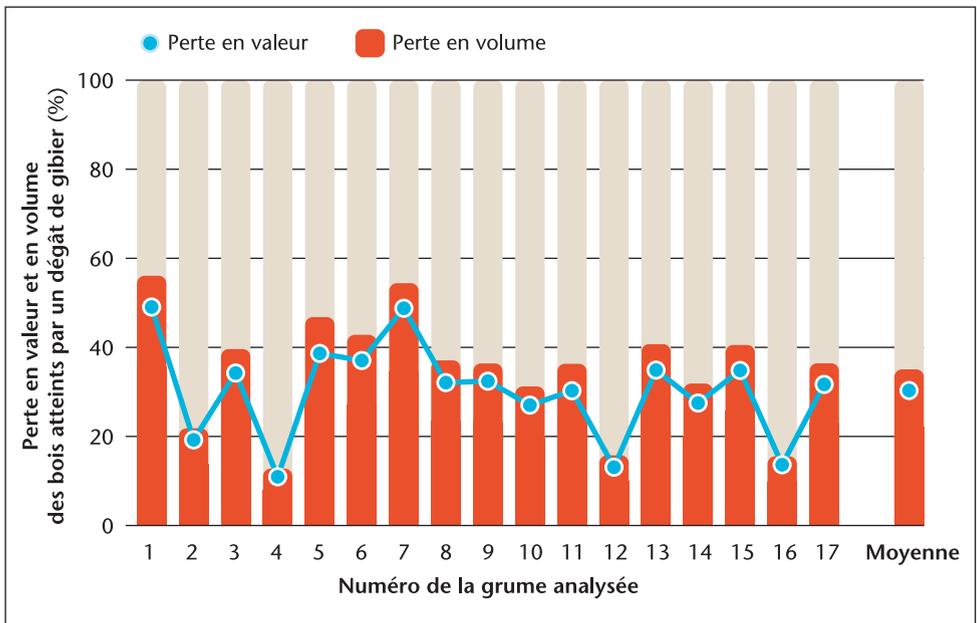
correspond en fait aux valeurs particulières de chacun des billons. Le premier billon, la culée, a ainsi naturellement beaucoup plus de valeur que le dernier. Cette valeur en cascade se justifie, d'une part, par le rendement en matière moindre au fur et à mesure que l'on monte dans la grume et, d'autre part, par une nodosité de plus en plus forte. La valeur moyenne de 85 €/m<sup>3</sup> se répartit sur les différents billons comme illustré dans la figure 3.

Les parties atteintes par un dégât de cervidé, sous forme de pourriture ou d'en-

\* Norme EN 14081-1 pour le classement visuel ou par machine des bois de structure.

\*\* Mercuriale de prix de la Fédération nationale des Experts forestiers pour les périodes automne-hiver 2013-2014 et printemps-été 2014.

Figure 2 – Pertes en volume et financières des 17 bois examinés.



tre-écorce, sont déclassées de la valeur « bois d'œuvre » vers la valeur « bois de trituration », au prix de 20 €/m<sup>3</sup> sur pied. C'est la raison pour laquelle le pourcentage de la perte financière est légèrement inférieur au pourcentage de la perte en volume.

La perte financière moyenne sur un bois atteint par un dégât de cervidé est de 31 %, ce qui représente une perte de 44 € sur un bois qui en vaut 143. Cette moyenne reflète des situations différentes parmi les bois examinés mais deux tiers des bois présentent une perte financière de plus de 30 % (figure 2 et tableau 1).

### EXTRAPOLATIONS

Ces résultats sont calculés sur un échantillon où tous les bois sont atteints par un dégât. Dans la réalité, ce n'est heureusement pas le cas, sauf dans les peuplements écorcés à 100 % dans leur jeune âge. Pour donner une idée de la perte que subira un propriétaire forestier dans un peuplement mature d'épicéas en fonction du taux de dégâts constatés au moment de la vente, la figure 4 reprend les pertes financières par hectare sur le prix de la mise à blanc.

### CONCLUSION

L'analyse de 17 bois touchés par des dégâts de gibier dans une pessière mûre montre que 35 % du volume de bois est impropre à l'utilisation en bois de structure. Cette perte de volume se traduit par une perte financière pour le propriétaire de 31 %, due à la valorisation résiduelle en bois de trituration.

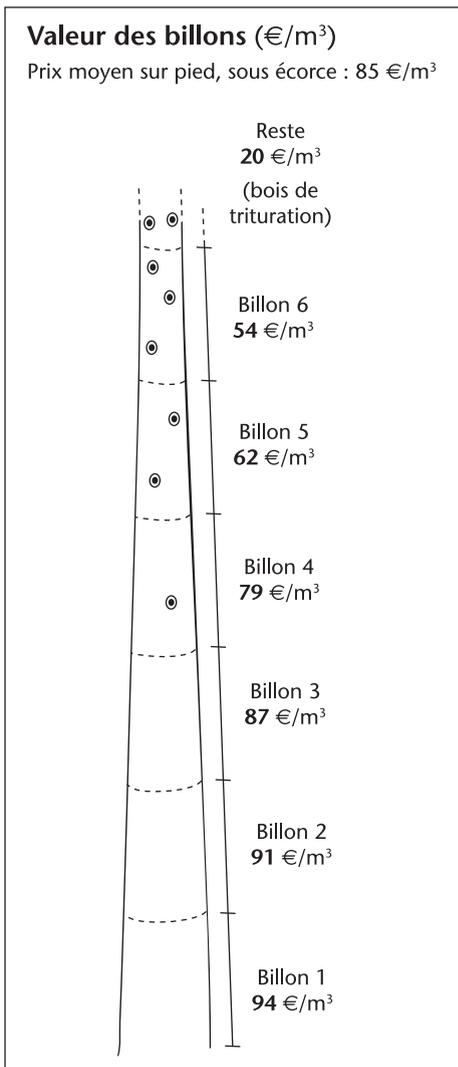


Figure 3 – Valeur des billons (bois sain) selon leur hauteur dans la grume, en euro par mètre cube, sur pied, sous écorce.

Les extrapolations réalisées en fonction des taux de dégâts du peuplement offrent au gestionnaire forestier la possibilité de se projeter dans sa propre situation et d'estimer les pertes qu'il subit à cause des dégâts de gibier. La taille limitée de l'échantillon invite bien sûr à la pruden-

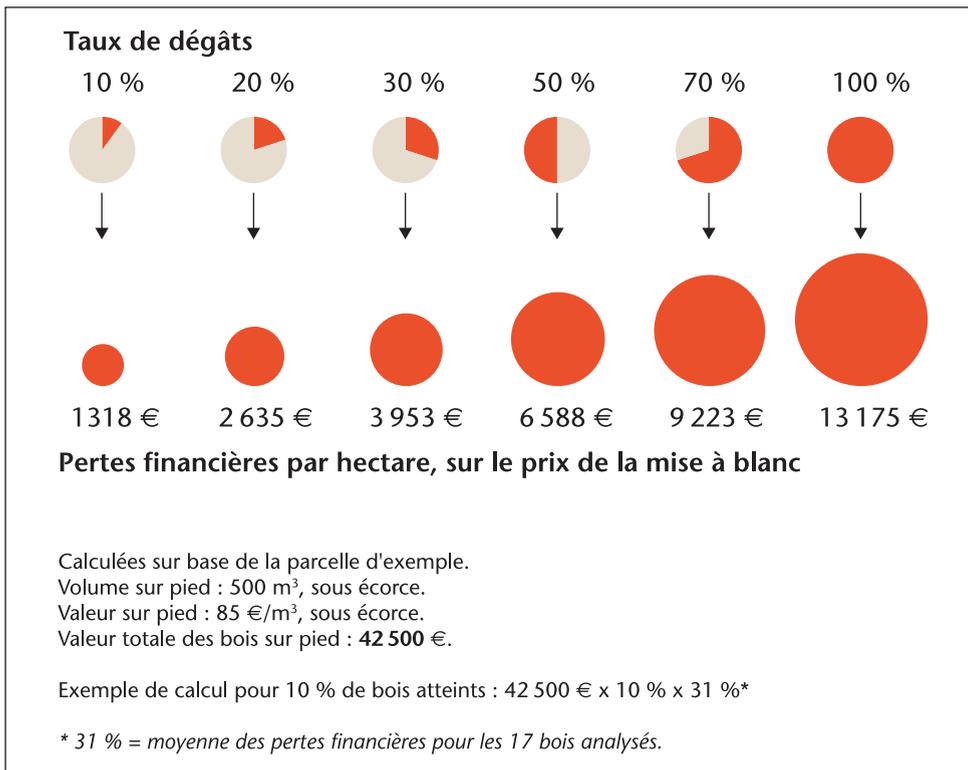


Figure 4 – Pertes financières par hectare, sur le prix de la mise à blanc, en fonction de différents taux de bois touchés par un dégât.

ce mais, selon l'expérience du scieur, il semble représentatif des bois endommagés originaires d'Ardenne réceptionnés à la scierie.

Consultez l'étude complète de Hoffmann Trade à l'adresse : [goo.gl/StqWBH](http://goo.gl/StqWBH).

Cette étude originale apporte le point de vue d'un acteur de la filière bois dont la tâche est de transformer les arbres en planches avec le meilleur rendement possible et ayant une bonne connaissance à la fois du marché des bois sur pied et de celui en aval des produits sciés. Elle montre comment des bois destinés au secteur du bois d'œuvre ou de structure se trouvent relégués en bois de trituration. Ce déclassement se répercute immédiatement sur les prix offerts aux producteurs. ■

CHRISTOPHE HEYNINCK  
 c.heyninck@foretwallonne.be  
 Forêt Wallonne asbl  
 Rue Nanon 98  
 B-5000 Namur